

## **Formation Continue**

# **Accompagnement VAE**

## La VAE pour qui ?

La validation des acquis de l'expérience est un **droit individuel** (cf la loi du 17 janvier 2002)

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'une expérience d'au moins 1 an en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification peut être un diplôme, un titre ou une certification de qualification professionnelle inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Il n'y a plus de durée minimale d'expérience exigée.

#### **Pré-Requis:**

L'accompagnement s'adresse à toute personne en possession du livret 1 et qui souhaite faire reconnaître ses acquis professionnels par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

Concernant le livret 1 (demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience) toutes les informations se trouvent sur le site : www.vae.gouv.fr.

Toute activité professionnelle est reconnue : activité salariée ou non salariée, bénévolat, volontariat, activité de sportif de haut niveau, responsabilités syndicales ou mandat électoral, formation en milieu professionnel avec tuteur, stages pratiques, formation pratique en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

## Objectifs et contenu:

L'accompagnement est une aide méthodologique et procédurale pour l'élaboration et la réalisation du livret VAE, et le cas échéant pour la préparation à l'entretien avec le jury VAE. Cet accompagnement a pour objectif de :

- guider, accompagner, et conseiller le candidat dans la réalisation de son livret de VAE :
- écouter, reformuler, clarifier son projet
- clarifier les enjeux et la procédure de validation
- aider à l'analyse des activités
- évaluer la faisabilité, apporter des suggestions, proposer des outils.
- aider au choix des documents à inclure dans le livret
- préparer le candidat à l'oral de jury.

#### Organisation et durée :

L'accompagnement peut durer jusqu'à 24 h selon le profil du candidat.

L'accompagnement est un accompagnement individuel qui se décompose selon différentes phases :

- Un entretien préalable d'1 h 30 maximum avec le référent VAE afin de fixer les objectifs, les exigences, les procédures et les contraintes d'une démarche VAE.
- Un accompagnement méthodologique de 18 h maximum sous forme d'entretiens physiques, téléphoniques, à distance par visioconférence
- Une préparation à l'oral de 3 h au minimum
- Un entretien post-jury de 1 h 30 au maximum.

Version du 27/04/2024

## Méthode et équipe pédagogique:

L'accompagnement VAE est effectué par des conseillers qualifiés et certifiés, salariés du centre de formation.

Les conditions générales dans lesquelles l'accompagnement est réalisé, notamment les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre par le prestataire, sont les suivantes :

- planification du travail : nombre et durée des rencontres individuelles en présentiel et/ou à distance, dates du jury, nombre d'exemplaires de dossiers à fournir, délais à respecter pour l'envoi des dossiers,
- un centre de ressources documentaires et multimédias ;
- une permanence téléphonique assurée un jour par semaine,
- une plateforme numérique d'accompagnement VAE en ligne,
- des oraux blancs de mise en situation devant un jury.
- un entretien post-jury.

#### Modalités et délais :

Un entretien préalable avec un responsable de la VAE est organisé afin d'évaluer la faisabilité du projet du candidat (motivations, financement, expériences...).

L'inscription sera définitive au retour complet du dossier d'inscription et à la signature du contrat d'accompagnement (transmis à réception du dossier d'inscription).

Un délai de 1 à 3 semaines est attendu entre la demande et le début de la prestation. Contacter la référente VAE pour l'entretien préalable.

#### **Conditions de financement:**

Individuel/ Prise en charge pour demandeur d'emploi/ Compte Personnel de Formation. Le tarif est de 2160 € pour 24 h d'accompagnement.

#### Évaluation

L'accompagnement VAE est évalué par le passage devant le jury certificateur.

L'accompagnement peut se dérouler sur deux sites :

- Site de Langon : 8 rue Guy Arcam 33210 Langon
- Site de Pauillac : 1 impasse Lamire 33250 Pauillac

L'établissement est accessible à toute personne en situation de handicap.

Concernant les adaptations de l'accompagnement, il est impératif d'entrer en contact avec nos services au préalable pour que nous puissions faire les aménagements nécessaires.

Nous contacter pour toute demande de renseignements, de devis, d'inscription.